

## 2. Évaluation des pratiques professionnelles en matière de pose du diagnostic orthophonique

Eva MOUGEL, Orthophoniste



### Pré-requis

- Le stagiaire doit disposer des connaissances nécessaires sur le plan de l'évaluation orthophonique.
- Le stagiaire doit s'engager à présenter un cas clinique et à faire parvenir au formateur deux semaines avant le début du stage le bilan normé et analysé sur le plan quantitatif et qualitatif.
- Le stagiaire devra adopter une attitude constructive et bienveillante, respectueuse des autres participants.



### Objectifs de l'action de formation

*Le diagnostic orthophonique concerne tous les types de pathologies rencontrées par les orthophonistes dans leur pratique. Cette action ne s'intéresse pas au diagnostic dans le cadre d'une pathologie spécifique mais à l'acte de diagnostic orthophonique en général, c'est la raison pour laquelle l'ensemble des orientations orthophoniques ont été retenues, les participants étant susceptibles de travailler sur des dossiers touchant n'importe quel domaine du champ de la pratique orthophonique.*

Les obligations triennales de DPC qui s'imposent aux professionnels de santé impliquent deux types d'action : *la formation continue*, la plus répandue auprès des orthophonistes et *l'évaluation des pratiques professionnelles*, peu présente actuellement dans les démarches de formation.

Nous vous proposons donc une session de 2 jours d'analyse des pratiques professionnelles qui a pour objectif d'accorder un temps au stagiaire (1H) pour exposer un cas de patient auprès de confrères/consœurs et du formateur.

Chaque session est limitée à 8 participants afin de permettre des échanges.

Elle se déroule en 3 temps :

Lors de la **1<sup>ère</sup> session**, les échanges entre les différents intervenants (stagiaires et formateur) permettront une analyse critique et constructive de la démarche d'évaluation et/ou de rééducation entreprise par l'orthophoniste auprès de son patient. Cette analyse se fera en lien avec les référentiels scientifiques actuels pour la prise en charge orthophonique de la dyscalculie.

Cette mise en commun aboutira à l'élaboration de nouveaux objectifs et d'actions d'amélioration de la prise en charge par le professionnel qui devront être mis en place à la suite de cette session. Les stagiaires bénéficieront de quelques semaines pour mettre en place ces objectifs et améliorations auprès de leur patient.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

Lors de la 2<sup>ème</sup> session, chaque professionnel disposera d'un temps de restitution des résultats des actions mises en place. Des échanges entre les intervenants permettront de nouveau une analyse critique et constructive de la démarche entreprise par le professionnel.



## Méthodologie

- L'action est organisée selon la méthodologie des staffs d'une équipe médico-soignante et des groupes d'analyse des pratiques, telles que définie par l'ARS. Elle permettra de mesurer les écarts entre les recommandations professionnelles et la pratique des stagiaires ; d'établir des axes d'amélioration ; puis de revenir sur le résultat des améliorations opérées par chaque professionnel, et donc de réévaluer les pratiques à distance.
- Avant l'action : faire parvenir au formateur deux semaines avant le début du stage le bilan normé et analysé sur le plan quantitatif et qualitatif.



## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- **1<sup>ère</sup> journée**
  - 8h30 Accueil
  - 9h/9h30 Présentation de l'action et des participants
  - 9h30/10h15 1<sup>er</sup> cas (pour chaque cas, il sera question de déterminer les axes d'améliorations)
  - 10h15/10h30 Pause
  - 10h30/11h15 2<sup>nd</sup> cas
  - 11h15/12h00 3<sup>ème</sup> cas
  - 12h00/12h45 4<sup>ème</sup> cas
  - 12h45/14h Pause déjeuner
  - 14h/14h45 5<sup>ème</sup> cas
  - 14h45/15h30 6<sup>ème</sup> cas
  - 15h30/16h15 7<sup>ème</sup> cas
  - 16h15/16h30 Pause
  - 16h30/17h15 8<sup>ème</sup> cas
  - 17h15/18h Synthèse des travaux
  - 18h Fin de journée

Pour chaque cas, il est prévu une présentation, par le stagiaire, du dossier anonymisé. Par présentation du dossier, il est entendu que le stagiaire présentera les résultats du bilan et au besoin les actions de rééducation mises en place. L'ensemble du groupe réfléchira aux problématiques propres à chaque cas clinique, au regard des recherches actuelles autour de la dyscalculie. Chaque étude de cas se terminera par la formalisation d'objectifs à réaliser pour la prochaine session (5 minutes de présentation, 15 minutes pour cibler les difficultés, 15 minutes de réflexion autour des solutions, 10 minutes pour finaliser les objectifs d'amélioration).

- Mise en pratique par les stagiaires au sein de leur lieu d'exercice.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

- **2<sup>nd</sup>e journée (6 semaines plus tard)**

- 8h30 Accueil
- 9h/9h30 Présentation de l'action et des participants
- 9h30/10h15 1<sup>er</sup> cas
- 10h15/10h30 Pause
- 10h30/11h15 2<sup>nd</sup> cas
- 11h15/12h00 3<sup>ème</sup> cas
- 12h00/12h45 4<sup>ème</sup> cas
- 12h45/14h Pause déjeuner
- 14h/14h45 5<sup>ème</sup> cas
- 14h45/15h30 6<sup>ème</sup> cas
- 15h30/16h15 7<sup>ème</sup> cas
- 16h15/16h30 Pause
- 16h30/17h15 8<sup>ème</sup> cas
- 17h15/18h Synthèse des travaux
- 18h Fin de journée



Groupe de 8 stagiaires



Moyens pédagogiques

Évaluation personnelle de sa pratique au regard de celle proposée par les recherches scientifiques actuelles.  
Grille de suivi construite lors de la session 1, à compléter entre les 2 sessions.

Grille d'évaluation en 2<sup>nd</sup>e session (= évaluation à distance des effets de la prise de conscience et des adaptations sur sa pratique).

Stage limité à 8 personnes



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Biarritz



Dates : 02 Octobre & 13 Novembre 2021



Prise en charge DPC uniquement : 420€ (*dépôt de garantie*)



Pré-requis

Être titulaire du *Certificat de Capacité en Orthophonie* ou de tout titre admis en équivalence.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64